

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	PRÉSIDENTE	Date	23 avril 2025
Numéro	26.346	Heure	14h27

Auteur-e(s) : Armin Kapetanovic	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Impact de l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! »	
Contenu : Le Conseil d'État peut-il nous donner son avis sur les conséquences (en cas d'acceptation) de l'initiative susmentionnée, notamment par rapport aux points suivants : – Le contexte de la pénurie de personnel (horlogerie, restauration, etc.) et surtout du personnel soignant ; – Le vieillissement de la population et la pyramide démographique (impact sur les assurances sociales) ; – L'augmentation éventuelle du nombre de travailleurs frontaliers et les relations avec l'Union européenne (notamment en lien avec l'impôt des frontaliers).	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Armin Kapetanovic		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Christine Ammann Tschopp	Brigitte Neuhaus	Manon Roux
Patrick Erard	Marina Schneeberger	Barbara Blanc
Nicolas de Pury	Julie Boillat	Yves Pessina

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 28 avril 2026

Le Conseil d'État s'oppose à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! ». D'ailleurs, il a diffusé un communiqué de presse (cf. annexe), en marge de la conférence de presse organisée par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, afin d'expliquer les enjeux et l'impact de cette initiative si elle devait être acceptée par le peuple le 14 juin prochain.

En substance, la prospérité de la Suisse repose sur un marché du travail ouvert et performant. De nombreux secteurs – qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, des transports publics ou de branches clés comme l'industrie, la recherche ou la construction – dépendent d'une main-d'œuvre qualifiée que le vivier national ne peut pas fournir à lui seul. C'est en particulier le cas du canton de Neuchâtel en raison de la structure de son tissu économique industriel et de son système de santé, fortement dépendant de la main-d'œuvre frontalière. Ce qu'il faut avant tout bien comprendre sur les enjeux de cette initiative, c'est que l'immigration suit la création d'emplois. C'est la croissance économique et les besoins en personnel qui déterminent les flux migratoires. Ce n'est pas l'immigration qui engendre de l'immigration, comme le revendiquent les initiant-e-s.

Ce qu'il faut ensuite aussi comprendre, c'est qu'en fixant une limite démographique uniforme au niveau national, l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » ne tient pas compte des réalités très diverses des cantons sur les plans démographique et économique. Elle priverait les cantons de la flexibilité nécessaire pour adapter leurs politiques à leurs besoins spécifiques. La libre circulation des personnes et ses mesures d'accompagnement permettent aujourd'hui aux cantons de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre de manière flexible et efficace. Or, l'initiative prévoit qu'en cas de dépassement durable du seuil fixé, la Confédération devrait dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Cet accord est toutefois juridiquement lié aux autres accords bilatéraux avec l'Union européenne. Sa résiliation pourrait donc entraîner la remise en cause de l'ensemble des accords, avec des effets étendus pour les entreprises sur l'accès au marché européen, la sécurité juridique et donc la stabilité économique. L'économie neuchâteloise étant largement exportatrice, elle serait aussi particulièrement concernée par la non-reconduction de l'Accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce. La suppression de ces accords augmenterait par

conséquent la bureaucratie et créerait de nouvelles incertitudes pour les entreprises et des tensions entre cantons pour l'accès aux travailleuses et travailleurs qualifiés. Cela pour le contexte.

Plus précisément, en cas d'acceptation de l'initiative, une remise en cause des accords de Schengen aurait des conséquences concrètes sur la mobilité quotidienne et les échanges économiques. Des contrôles renforcés aux frontières entraîneraient des retards pour les personnes et les marchandises. Par ailleurs, la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes aurait pour effet le renforcement des flux pendulaires transfrontaliers, un véritable défi pour les cantons frontaliers comme Neuchâtel.

Les conséquences sur l'impôt des frontalières et frontaliers ne sont pas quantifiables en l'état et le Conseil fédéral n'apporte pas non plus d'éléments de réponse à ce sujet. Toutefois, la question du vieillissement de la population met clairement en évidence notre dépendance à du personnel étranger. En réduisant l'immigration de personnes jeunes et actives, qui constituent aujourd'hui la majorité des flux migratoires, pendulaires et de domiciliation, l'initiative accentuerait le vieillissement de la population et affaiblirait la base des personnes qui travaillent, cotisent et font fonctionner le pays. Le canton de Neuchâtel, qui enregistre aujourd'hui déjà davantage de décès que de naissances, serait directement touché. Cette double pression fragiliserait donc durablement la capacité de la Confédération, du canton et des communes à financer leurs prestations publiques.

L'initiative en question, qui fixe des chiffres rigides, ne résout aucun des problèmes réels qu'elle met en avant. Pire, elle pourrait même les aggraver. Les défis démographiques auxquels la Suisse est confrontée sont réels, mais différenciés selon les cantons, que ce soit dans le sens d'une diminution ou d'une augmentation de la population résidente. Ces défis doivent toutefois être relevés avec des instruments souples et adaptés, en préservant les accords internationaux qui garantissent aujourd'hui la prospérité, la sécurité et la stabilité du pays. L'évolution démographique du canton de Neuchâtel étant, par exemple, différente de celle d'autres cantons, le Conseil d'État a mis en œuvre avec succès une politique de domiciliation volontariste en 2019. Une approche rigide et automatique, telle que proposée par l'initiative, mettrait en danger cet équilibre ; c'est pourquoi le Conseil d'État appelle la population neuchâteloise à rejeter cette initiative lors de la votation fédérale du 14 juin 2026.

Annexe :

- Communiqué de presse du 27 avril 2026 « Le Conseil d'État s'oppose à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » »